

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joëlle Lanoie

<https://www.cadre21.org/membres/ae10481de443ab9ab04be9cd>

Date d'obtention : 2021-03-22 20:24:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode bienveillante qui permet de prévenir et sensibiliser les élèves ainsi que leurs parents au phénomène grandissant du sextage chez les ados.

La méthode d'intervention Sexto permet d'agir le plus rapidement possible lors d'une situation de sextage et d'avoir une uniformisation des interventions au sein de notre école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir de meilleures interventions et que ces dernières soient uniformes dans mon équipe d'intervenants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre les étapes de la trousse.